

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le **25 MARS 2019**

ID : 022-200069409-20190325-DB\_038\_2019-DE

**CONTRAT DE VILLE 2015-2022**

**SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**EVALUATION A MI-PAROURS**

**JANVIER 2019**

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

25 MARS 2019

ID : 022-200069409-20190325-DB\_038\_2019-DE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**SAINT  
BRIEUC  
ARMOR**  
AGGLOMÉRATION



VILLE DE  
**Ploufragan**

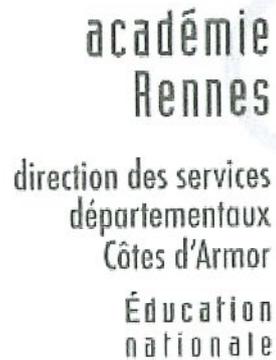
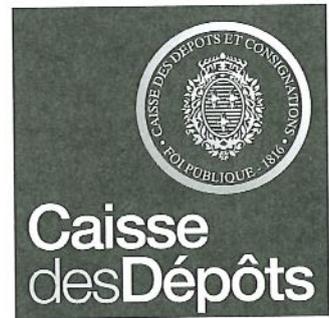
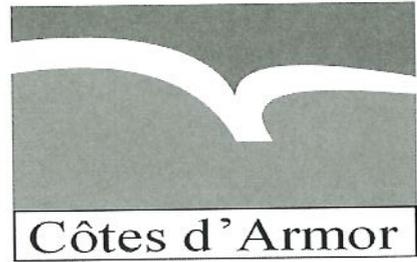


VILLE DE  
**Saint-Brieuc**



O.P.H de Saint-Brieuc  
Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 25/03/2019  
Reçu en préfecture le 25/03/2019  
Affiché le **25 MARS 2019**  
ID : 022-200069409-20190325-DB\_038\_2019-DE



Dans la continuité du précédent contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), l'actuel contrat de ville, signé en 2015 pour la période 2015-2020 poursuit les objectifs de la politique de la ville (politique des banlieues): lutter contre toute forme d'inégalité, garantir l'égalité des droits et l'accès aux services, agir en faveur du développement économique, poursuivre l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie dans les quartiers de la politique de la ville (QPV).

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, quatre quartiers ont été reconnus comme prioritaires au niveau national au regard de critères objectifs :

\* ils concentrent à la fois une forte densité de population : plus de 1 000 habitants dans le quartier,

\* et une forte pauvreté : des revenus médians par unité de consommation de 600 € à 800 € par mois, après versement des prestations sociales.

Il s'agit des quartiers de la Croix Saint Lambert – Ville Oger, du Point du Jour, de Balzac – Europe – le Plateau – la Ville Bastard à Saint Briec et du quartier de l'Iroise à Ploufragan. Ils concernent plus de 7 500 habitants.

Parallèlement, l'agglomération a identifié des quartiers de veille ou de vigilance, qui, s'ils ne peuvent bénéficier des crédits spécifiques de l'Etat, méritent toutefois une attention particulière des décideurs publics : le quartier des Coteaux, élargi au centre-ville (Plédran), l'Orangerie à Langueux, le Sépulcre à Plérin et les Villes-Moisan à Ploufragan.

La démarche d'élaboration du contrat de ville a associé les habitants des quartiers prioritaires pour recueillir leurs attentes et propositions, l'ensemble des acteurs pour établir le diagnostic et a réuni des comités techniques et comité de pilotage, sous l'égide de l'agglomération, en lien avec le Préfet et les services de l'Etat.

Les enjeux de chaque pilier ont été validés par la signature du contrat de ville le 3 juillet 2015. Il constitue la stratégie de tous les partenaires signataires en faveur des quartiers. Cette stratégie identifie des enjeux au sein de chaque pilier.

#### *Pilier « cadre de vie et rénovation urbaine »*

L'objectif est de réussir la rénovation urbaine dans les quartiers de Balzac (Saint-Briec) et de l'Iroise (Ploufragan), à travers des investissements étalés entre 2015 et 2024, mobilisés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), en complément des financements des communes et de leurs partenaires.

Les enjeux identifiés dans ce pilier sont :

\* une rénovation urbaine ouvrant les quartiers, les connectant avec le reste de la ville et favorisant la mobilité des habitants ;

\* une rénovation urbaine qui allie l'urbain et le social afin de permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie, de garantir un bien vivre ensemble et d'accompagner les personnes en situation de détresse sociale ;

\* une rénovation urbaine de proximité qui est construite par et pour les habitants, en prenant appui sur l'expérience réussie de l'ANRU I.

Pilier « développement économique, emploi, formation, insertion »

Les enjeux prioritaires visent à favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre le chômage dans les quartiers.

Les enjeux identifiés dans ce pilier sont :

- \* développer et conforter l'initiative économique sous toutes ses formes ;
- \* lever les freins à l'emploi ;
- \* aller à la rencontre des habitants sur leurs espaces et dans leurs temporalités ;
- \* accompagner les demandeurs d'emplois, notamment les jeunes et les seniors ;
- \* renforcer dans le parcours vers l'emploi les liens entre insertion, orientation, formation et emploi.

Pilier « cohésion sociale » et réussite éducative

Pour que le vivre ensemble soit une réalité, les habitants des quartiers doivent bénéficier d'une égalité d'accès aux services de droit commun, aux pratiques culturelles et sportives ; plus largement à l'ensemble des opportunités offertes aux habitants du territoire briochin. Cela est possible par une égalité des chances qui passe par une mobilisation autour des enjeux identifiés :

- \* en matière d'éducation, consolider la réussite éducative, conforter le soutien à la parentalité et mobiliser le droit commun de tous les acteurs pour les quartiers ;
- \* en matière d'accès aux droits, poursuivre le travail engagé en s'appuyant sur les réseaux de proximité ;
- \* en matière de santé, prioriser les moyens de l'Etat sur les quartiers prioritaires ;
- \* conserver l'ambition éducative et citoyenne du sport et de la culture.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Saint Briec Armor Agglomération, concernant les communes de Saint Briec et de Ploufragan, représente aujourd'hui :

- une opportunité pour ajuster et clarifier les objectifs du contrat de ville en les rendant davantage opérationnels et adaptés aux enjeux des quartiers ;
- une chance pour remobiliser et relancer la dynamique du partenariat essentiel à la réussite des objectifs du contrat de ville
- une occasion d'anticiper la prochaine contractualisation post 2022.

Méthode d'élaboration de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville :

1 - Un courrier en date du 5 décembre 2017 a été transmis aux 15 institutions signataires du Contrat de Ville, afin de leur demander de dresser un bilan du travail mené, et de rendre compte des actions entreprises en direction des objectifs qui les identifiaient comme pilotes.

2 – Deux temps de travail réunissant les professionnels se sont tenus les 13 décembre 2017 et 12 janvier 2018 afin de pouvoir porter une appréciation critique sur les impacts du contrat de ville, depuis son entrée en vigueur en 2015, mais également sur les nouveaux défis apparus depuis cette élaboration.

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

25 MARS 2019

ID : 022-200069409-20190325-DB\_038\_2019-DE

3 – Un travail d'analyse de données a été mené, notamment à partir des statistiques de l'INSEE, afin d'appréhender l'évolution des trajectoires socio-économiques depuis l'élaboration du contrat.

4 – Enfin, l'avis des habitants des 4 quartiers prioritaires a été sollicité directement, à travers des questionnaires qui ont été adressés aux habitants par les jeunes des Coopératives Jeunesse de Services (CJS) de Quintin et de Saint-Brieuc à 200 habitants.

## 1. LES IMPACTS DU CONTRAT DE VILLE DEPUIS 2015

### A. Développer la solidarité horizontale et l'implication des habitants grâce aux Conseils Citoyens

*1. La solidarité horizontale, des habitants vers les habitants, apparaît comme complémentaire avec l'action des institutions.*

En complément de la solidarité verticale (accompagnement des habitants par les institutions), la solidarité horizontale a été au cœur de la nouvelle loi de février 2014, avec un objectif fort et volontaire d'implication des habitants dans la co-construction de la politique de la ville.

La loi promeut la participation des habitants et des acteurs locaux, renforce leur pouvoir d'agir en confortant les dynamiques citoyennes existantes, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage et en créant des espaces de proposition et d'initiative à partir des besoins des habitants. Dans chaque quartier politique de la ville de l'agglomération a été installé un conseil citoyen (dès décembre 2014 pour Ploufragan, 1<sup>e</sup> conseil citoyen breton et en juin 2015 pour les trois quartiers de Saint Brieuc).

Composé de deux collèges (habitants et acteurs locaux), la répartition permet aux habitants d'être représentés au 2/3 dans chacun des quatre conseils citoyens.

Interface entre toute instance réglementaire et les habitants, ils sont également porteurs de projets et animateurs de la vie sociale de leur quartier. Leurs actions développent la notion de solidarité horizontale au sein des quartiers (des habitants à destination des habitants) ; de par leurs missions, ils sont formés par des professionnels mais se forment aussi entre eux, lors des rencontres régulières des conseils citoyens costarmoricaïns.

Si certaines institutions ont pu, au début de la démarche, exprimer des craintes de cette implication des habitants par rapport au savoir des professionnels, l'appréciation collective après trois ans d'existence montre une vraie complémentarité. L'action des conseils citoyens constitue un levier précieux de solidarité, de lutte contre la solitude, d'action contre les précarités relationnelles.

Le *Conseil Citoyen du Point du Jour - Waron* a présenté, lors d'un Comité de Pilotage du Contrat de Ville, l'une de ses actions : certains membres ont organisé des permanences le dimanche après-midi, au cours desquels les habitants, notamment les plus isolés pouvaient venir jouer aux cartes.

Le *Conseil Citoyen de la Croix Saint Lambert – la Ville Oger* réalise le journal du quartier « Vent du Sud ». Il participe à la promotion du quartier, à l'interconnaissance des différents acteurs socio-éducatifs. Il permet également aux habitants d'aller vers les autres par la distribution en main propre du journal, au sein des deux quartiers.

Le *Conseil Citoyen de Balzac – Plateau – Europe – Ginglin – la Ville Bastard* organise un « papotage citoyen » afin d'aller vers les habitants, de façon informel, dans l'espace public, pour favoriser les connaissances et le lien entre les résidents des quartiers.

Leur implication sur le terrain leur a permis de mieux connaître et appréhender les politiques publiques. Toutefois, les conseils citoyens ont besoin d'être accompagnés par les acteurs institutionnels dans leur fonctionnement, pour que l'activité soit régulière.

Conseil citoyen de Ploufragan :

Afin de favoriser le lien social, les conseillers citoyens ont mis en place un « café des habitants », lieu et moment de partage et de convivialité. Ils ont soutenu la création d'un magazine à tirage unique « Femmes d'Iroise », porté par Katell Magazine, présente dans le quartier. Le conseil citoyen est associé à l'actuelle rénovation urbaine du quartier de l'Iroise.

Autre exemple de solidarité horizontale : les fêtes de quartier

Proposer aux habitants des temps forts et positifs sur leurs quartiers, favoriser le vivre ensemble et le lien social au travers de l'organisation de temps festifs, mobilisant, dans la préparation, des habitants et des acteurs locaux, valoriser le quartier et les cultures présentes, sont les objectifs de ces fêtes organisées en période estivale dans chacun des quatre quartiers et portées par les centres sociaux.

Cette action des conseils citoyens vient s'ajouter à celle, importante, menée par les centres sociaux, qui organisent à Saint-Brieuc et Ploufragan des temps de vivre-ensemble dans les quartiers.

La solidarité horizontale prend aussi d'autres formes, comme l'encapacitation des habitants, c'est-à-dire les actions qui renforcent leur capacité à être eux-mêmes acteurs de leur propre environnement. C'est le cas de l'action menée par les Compagnons Bâisseurs

Les Compagnons Bâisseurs : une action qui redonne du pouvoir d'agir.

Les compagnons bâtisseurs pratiquent l'auto-réhabilitation accompagnée. Ils permettent aux habitants d'être acteurs de la transformation de leur cadre de vie, en les accompagnant dans les petits travaux. Implantés dans les quartiers, ils nouent des relations de proximité avec les habitants. Leur arrivée dans les Côtes d'Armor a pu, dans un premier temps, susciter des inquiétudes des professionnels par rapport au professionnalisme nécessaire pour mener des travaux (exemple de question posée : comment faire s'il y a de l'amiante ?). Finalement, le bilan est jugé positif par tous les acteurs.

*2. La prise en compte de l'avis des Conseils Citoyens dans les dispositifs publics et leur participation aux COPIL du Contrat de Ville a amené les institutions à une plus grande proximité.*

Dans la procédure d'attribution des crédits « politique de la ville » l'avis des conseils citoyens est sollicité sur l'ensemble des actions présentées, comme avis citoyen. Ainsi, ils ont été

réunis le 18 avril 2017 et le 13 mars 2018. Lors de ces temps, denses, de réflexion et d'échanges, ils ont apporté leur avis sur chacune des actions présentées dans le cadre de l'appel à projets annuel. Leurs avis, venant compléter ceux des techniciens des structures signataires du contrat de ville, a permis aux décideurs de prendre leurs décisions sur la base des deux avis : avis techniques (du Comité technique) et avis citoyen (des conseils citoyens).

Lors de ces rencontres préparatoires aux comités de pilotage du contrat de ville, les conseils citoyens ont aussi indiqué les sujets qu'ils voulaient mettre à l'ordre du jour et qu'ils trouvaient insuffisamment pris en considération dans l'appel à projet – par exemple, la question des encombrants est revenue régulièrement à l'ordre du jour.

Lors des comités de pilotage, qui se sont déroulés les 10 mai 2017 et 18 avril 2018, les membres des conseils citoyens ont participé à ces instances. Ils ont rendu compte de leur travaux, exprimé le point de vue des habitants, et donné leur avis sur les sujets à l'ordre du jour.

L'existence des conseils citoyens a également permis à des acteurs institutionnels dans les quartiers de s'appuyer sur des relais de proximité, afin de rendre leur dispositif plus accessible. Ainsi, des temps d'échange ont eu lieu entre les conseils citoyens et les responsables des programmes de réussite éducative. De la même façon, les bailleurs sociaux ont travaillé en lien étroit avec les conseils citoyens.

L'appel des bailleurs sociaux aux habitants des conseils citoyens : lors du comité de pilotage du contrat de ville de 2018, les bailleurs sociaux ont rappelé que leur conseil d'administration comprend des locataires, et que la présence des habitants impliqués dans les conseils citoyens pourrait constituer un atout, comme relai de leur institution auprès du quartier.

### *3. La prise en compte de la proximité se traduit aussi par le renouvellement des dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité, avec une forte présence des habitants dans les diagnostics en marchant*

L'objectif de la gestion urbaine de proximité est d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers en renouvellement urbain, par la mise en place d'actions partenariales. Il s'agit d'échanger sur des thématiques concernant le cadre de vie des habitants, notamment la tranquillité et la sécurité publique, d'assurer une veille et de diffuser des informations, de créer des relations de confiance entre partenaires afin d'être réactifs dans les réponses à apporter aux préoccupations des habitants et d'agir en synergie et concertation avec les instances locales.

Un des outils de la gestion urbaine de proximité est le diagnostic en marchant. Il réunit les acteurs essentiels à la qualité du cadre de vie lors d'un déplacement sur le terrain. Parcourir à pied le quartier permet d'aborder et de trouver des réponses aux problèmes rencontrés par les habitants, comme par les structures. Alors que les réunions publiques peuvent être difficile d'accès pour les habitants au regard de leur configuration, les diagnostics en marchant sont plus accessibles : chaque habitant présent peut, en passant devant un

endroit, faire des remarques concrètes (ex : problème d'ampoule, passage piéton peu sécurisé, etc.). Chaque remarque est relevée et donne lieu à un traitement.

La question des encombrants a été abordée lors des diagnostics en marchant le 31 mai 2017 quartier Balzac et le 11 octobre 2017 au quartier des Villages (passage dans le quartier Point du Jour / Waron). Suite à ces rencontres, un travail est mené avec les services concernés de la ville de Saint Briec et de l'Agglomération afin d'apporter des solutions satisfaisantes pour les habitants.

A Ploufragan, un arpentage citoyen a également eu lieu, avec départ de la mairie et échange dans le quartier, dans le cadre de la rénovation urbaine.

*4. Enfin, la proximité s'inscrit dans le travail continu et régulier mené par les centres sociaux, qui n'a pas commencé en 2014, mais dont la permanence et la continuité apporte un soutien aux habitants*

Les communes se sont également organisées en proximité, avec la présence de services municipaux qui constituent des relais pour les habitants. L'ouverture d'une maison de services au public, rue de Genève à Saint-Briec en constitue l'une des illustrations.

Les centres sociaux constituent des lieux d'accueil généraux, qui ont pour mission d'être un lieu de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Ils sont aussi des lieux d'animation permettant aux habitants de s'exprimer et de concevoir des projets.

Le plan de cohésion sociale de la ville de St-Briec a conforté les centres sociaux comme acteurs de proximité des habitants.

Le plan détermine 4 orientations autour

- de la participation des habitants
- d'institutions se rapprochant de la population pour favoriser l'accès aux droits ;
- d'espaces et de temps favorisant l'entraide, la convivialité et le vivre ensemble ;
- de l'accompagnement des parents.

A Ploufragan, le Tremplin, situé au cœur du quartier de l'Iroise, répond également à cette exigence de proximité.

Le Tremplin à Ploufragan, au-delà des missions dévolues aux centres sociaux, a mené aussi de nombreuses actions de proximité à destination de ses habitants. Sans exhaustivité, on peut citer : chasses au trésor ; atelier « plaisir en cuisine » ou « cuisine en famille » ; cafés des âges ; fabrication du bonhomme carnaval ; semaine bleue ; soupe party ; concerts...

***La réussite éducative constitue un vecteur essentiel de cette proximité***, car l'éducation ne se limite pas au temps scolaire ni à l'enceinte de l'école. Les deux communes de Ploufragan et de Saint-Briec sont très mobilisées, avec un effort important voulu par les conseils municipaux pour assurer un maximum d'équité pour les enfants des quartiers. Les actions sont partenariales, elles associent les familles et les structures et peuvent concerner aussi

bien la scolarité que les loisirs, la relation parents-enfants ou l'accès aux soins. Cet accompagnement est gratuit.

## **B. Une prise en compte de l'ensemble des besoins des populations, en particulier le développement économique**

### *1. Une approche globale de la vie des quartiers, à travers une action transversale et partenariale*

La mise en œuvre du contrat de ville, transversale et partenariale permet la mise en application d'une démarche d'accompagnement global des habitants, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux, au plus près des réalités locales et des besoins du quartier.

Le pilotage du Contrat de Ville a été confié, pour l'agglomération, à la direction de la prospective et de la stratégie territoriale, direction transversale, rattachée au directeur général, et par ailleurs chargée de l'élaboration du projet de territoire. Ce positionnement nouveau dans l'organigramme a favorisé une appréhension globale des sujets, et pas uniquement les questions d'habitat et d'accompagnement social. Les quartiers ont ainsi été appréhendés au sein de la ville et du grand territoire, et pas uniquement comme des entités qui vivraient comme des îlots. La direction travaille avec l'ensemble des directions concernées, avec les communes, avec les bailleurs sociaux et bien sûr avec les services de l'Etat, que ce soit la DDCS, la DDTM, la DIRECCTE ou encore le délégué du préfet.

La mise en œuvre du contrat de ville par les pouvoirs publics relève également d'une démarche partenariale. Ainsi 15 partenaires institutionnels ont signé le contrat de ville de Saint Briec Armor Agglomération et participent, chacun dans le cadre de ses dispositifs de droit commun ou extra-légaux, à son application. Cette présence d'acteurs divers, comme l'ARS (santé), l'éducation nationale, ou encore la Caisse des Dépôts et Consignations traduit une appréhension globale des sujets dans les quartiers. Cette implication se concrétise notamment lors de l'instruction conjointe Etat-SBAA des dossiers de demande de subvention, par la rédaction d'avis par les techniciens des institutions signataires et leur participation lors des comités techniques préalables au comité de pilotage.

#### Signataires du contrat de ville de Saint Briec Armor Agglomération :

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| La Préfecture des Côtes d'Armor           | Saint Briec Agglomération       |
| Ville de Saint Briec                      | Ville de Ploufragan             |
| Ville de Plédran                          | la Région Bretagne              |
| Le Département des Côtes d'Armor          | Pôle Emploi                     |
| Terre et Baie Habitat                     | Côtes d'Armor Habitat           |
| La Caisse des Dépôts et des Consignations | Agence Régionale de Santé       |
| Inspection académique des Côtes d'Armor   | Caisse d'Allocations Familiales |
| Le Ministère de la Justice                |                                 |

Pour autant, l'implication des signataires sur la durée, en-dehors des périodes d'instruction des dossiers, varie selon les institutions. L'objectif de priorisation des actions de droit commun en faveur des quartiers prioritaires, s'il a été affirmé par les décideurs, n'a pas toujours été compris par l'ensemble des techniciens en charge de son application.

## *2. Une prise en compte des fragilités de proximité avec les quartiers de veille et de vigilance*

La loi du 21 février 2014 prévoyait un statut de « quartier de veille », dévolu aux quartiers sortant de la politique de la ville, si les maires le souhaitaient. Le quartier des Coteaux, élargi à la ville de Plédran suite à la rénovation urbaine a bénéficié de ce statut.

En complément et en accord avec l'Etat, l'Agglomération a mis en place un dispositif de « quartier de vigilance ». Les quartiers de vigilance constituent une spécificité locale : le président de l'agglomération a interrogé les maires, afin d'identifier des quartiers qui ne seraient pas aujourd'hui prioritaires, mais qui devraient faire l'objet d'une attention collective particulière pour veiller à ce qu'ils ne le deviennent pas demain. Pour autant, ces quartiers n'étaient pas éligibles aux crédits spécifiques de la politique de la ville.

Dans le cadre du dispositif du PIA Jeunesse, pour lequel l'agglomération a été lauréate, des actions ont ainsi pu être retenues, notamment à Plédran (Pump-Track) ou à l'Orangerie (aménagement de la place) car les quartiers avaient été identifiés dans le contrat de ville.

Exemple d'impact du Contrat de Ville sur les quartiers de veille : Lorsque l'école des Coteaux (quartier de veille de Plédran) risquait de perdre un poste, un courrier de l'agglomération, en soutien au courrier du Maire a été adressé à l'Inspection académique, rappelant la situation fragile du quartier et son inscription dans la géographie prioritaire, ce qui a amené à questionner ce choix.

A Ploufragan, le travail avec le bailleur social a également permis de prendre en compte les enjeux exprimés autour du quartier de veille des Villes-Moisan.

## *3. Une plus grande prise en compte des enjeux du développement économique*

L'actuelle génération du contrat de ville met l'accent sur le développement économique des quartiers politique de la ville, en complément des précédentes actions consacrées à l'accès à l'emploi. Cette orientation nationale rejoint la volonté locale d'associer les partenaires économiques, autant privés que publics, au développement économique des quartiers de l'agglomération. Au-delà du traitement social de la vie des habitants, insister sur le développement économique, l'accès à l'emploi et à la formation, c'est prendre aussi en compte une des préoccupations majeures des résidents des quartiers prioritaires.

Cette prise en compte s'est traduite par des actions nouvellement mises en œuvre par la direction du développement économique de l'agglomération, qui a toujours été représentée lors des comités de pilotage. Parmi les actions menées peuvent être citées le travail de diagnostic réalisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'appel à projet expérimentations, la mise en place de « café créateur » avec l'ADIE dans les quartiers ou encore les actions en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Au sein de la stratégie économique adoptée par l'Agglomération en 2016, une fiche-action reprend les objectifs du contrat de ville. Dans ce cadre là, une entreprise du quartier Balzac – le Plateau – Europe – Ginglin – la Ville Bastard a bénéficié d'une aide au titre du Pass Commerce et Artisanat, par l'agglomération.

### Exemple d'action soutenue par un acteur de terrain : Méca Rapid, le garage solidaire et la Régie de Quartier

Deux habitants du quartier du Plateau souhaitaient créer leur activité de garage automobile à vocation solidaire. A l'issue de leur succès à l'appel à projet « Expérimentations » lancé par l'Agglomération en 2015, la Régie de Quartier les a accompagnés pour trouver et mettre en œuvre le modèle économique et juridique de leur activité. Au lieu d'un cycle de type « parcours d'insertion visant à appréhender par étape le projet (d'abord les enjeux de langue, ensuite les enjeux de formation et de qualification, puis les enjeux de financement et enfin le projet) », l'accompagnement s'est fait directement sur la base du projet. Avoir un résultat tangible a permis aux porteurs de projets de mener de front les étapes, de se former, d'obtenir les qualifications adéquates et de parfaire leur connaissance de la langue française. Cette aventure a été rendue possible également grâce à la mobilisation du dispositif « fabriques d'initiatives citoyennes » et au soutien des crédits spécifiques de la politique de la ville. Tout l'enjeu, pour les créateurs du garage est d'aller désormais vers l'autonomie sans dépendre des associations pour le suivi administratif.

L'éducation à l'entrepreneuriat est un des objectifs nouveaux de ce contrat de ville : démystifier l'entreprise aux yeux des jeunes.

### Les Coopératives Jeunesse de Services :

Outil pédagogique innovant, elles permettent à un groupe de jeunes, de 16 à 18 ans, de proposer, durant les vacances d'été, des services à la population. En parallèle, les jeunes se dotent d'une structure décisionnelle coopérative et se répartissent les tâches et responsabilités en lien avec la gestion d'une entreprise. Aventure collective et apprentissage citoyen, encadrés par 2 animateurs et accompagnés par un comité local (acteurs économiques, structures jeunesse et éducation populaire, collectivités locales), les jeunes coopérants doivent définir les prestations proposées, définir les tarifs, communiquer sur leurs activités et prestations, gérer des plannings, se répartir les fonctions de direction, comptabilité, marketing ainsi que les bénéfices. Ce dispositif, inventé au Québec, a été mis en place en Bretagne, pour la première fois à Quintin. Il se développe désormais largement en France.

En 2017, la CJS de Saint Briec s'est déroulée dans le quartier de la Croix Saint Lambert. Elle a concerné 12 jeunes (6 filles et 6 garçons) dont la moitié issue des quartiers prioritaires. En 2018, les CJS de Quintin et de Saint-Briec ont participé au travail d'évaluation du contrat de ville, en allant demander directement leur avis aux habitants sur le terrain.

En 2017, le contrat de ville a également accompagné la mise en œuvre de la formation Armor Code, accessible sans condition de diplôme. Des actions ont été menées par les porteurs de projets dans les quartiers, pour sensibiliser les habitants à cette opportunité. La moitié des stagiaires a trouvé un emploi en lien avec la formation de développeur web. Le constat, bien que positif, est qu'il a manqué des modules en lien avec l'accompagnement à l'emploi (coaching, confiance en soi...)

Enfin, le développement économique est au cœur des projets de rénovation urbaine portés par Ploufragan et Saint-Brieuc. A la suite d'une étude menée avec la Caisse des Dépôts, un travail a ainsi été engagé avec l'EPARECA autour du centre commercial de Balzac.

Malgré des objectifs à visée collective, il est difficile d'avoir un impact global, à court et moyen terme en matière économique sur les quartiers politique de la ville. Le contrat de ville ne constitue pas, à lui seul, un remède miracle sur l'agglomération, pour faire évoluer le taux de chômage. Pour autant, des actions ont permis à des habitants de créer leur propre activité économique, de reprendre un parcours de formation. Les impacts sont plus « microéconomiques » que « macroéconomiques », mais les succès individuels envoient aussi des signaux.

### **C. Des services au public plus visibles et plus nombreux grâce à la mobilisation de nouveaux outils**

#### *1. La baisse massive des crédits spécifiques de la politique de la ville, entre 2010 et 2015*

Le financement des crédits spécifiques de la politique de la ville a connu une évolution massive à la baisse entre 2010 et 2015 dans les Côtes d'Armor, passant d'une enveloppe annuelle de 700 000€ à une enveloppe annuelle de 350 000€. Cette baisse s'explique principalement par un rééquilibrage national dans les modalités de calcul des enveloppes sur la base du critère de la dotation par habitant. En 2010, cette dotation était de 124€ par habitants des quartiers prioritaires des Côtes d'Armor, contre 31€ par habitants en Seine-Saint-Denis. Désormais, la dotation par habitant est lissée à 44€ / habitant. Cette évolution a entraîné une forte baisse de la dotation des territoires moins denses.

A cette baisse s'ajoutent aussi des difficultés rencontrées dans le recentrage des dispositifs exclusivement sur les QPV. Cela a pu entraîner des tensions, notamment concernant les programmes de réussite éducative et leur financement.

#### *2. La mobilisation des financements de droit commun des signataires*

Afin de compenser les effets de cette baisse, les signataires du contrat de ville se sont engagés à mobiliser de façon prioritaire les crédits de droit commun. Ainsi les services de la DDCS ont cherché à mobiliser les crédits des BOP de droit commun, afin de prioriser les actions ayant un impact pour les habitants des quartiers prioritaires.

De la même manière, l'Agglomération a priorisé son droit commun, conformément à un engagement pris dans le contrat de ville, disposant que le pacte de solidarité financier et fiscal devrait prendre en considération le taux de logement social. Ce critère a été pris en considération à hauteur de 30% dans le pacte élaboré en 2015. Cet engagement a été repris dans le projet de territoire de l'Agglomération voté en 2018, indiquant que l'accompagnement des populations fragiles et des communes concernées devrait être l'un des critères du pacte de la nouvelle agglomération à 32 communes.

En parallèle, les services de l'Agglomération soutiennent des actions spécifiques, notamment sur le pilier « Développement économique, formation, insertion et emploi ». Ainsi, en 2018,

le service Insertion a consacré 57 500 € pour soutenir des projets à destination des QPV ; cofinancement permettant ainsi de bénéficier, pour ces porteurs de projets, du financement de l'Etat au titre de la politique de la ville.

### *3. L'intégration des financements de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le champ de la politique de la ville*

Dans la continuité du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), l'abattement fiscal de taxe foncière sur les propriétés bâties se prolonge sur les actuels QPV, abattement voté chaque année dans le cadre de la loi de finances. Cet abattement (moindre rentrée fiscale pour les communes) a été pensé pour permettre aux bailleurs sociaux de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires. Ils s'engagent ainsi à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

L'abattement TFPB se rattache au contrat de ville ; ce dernier devant être signé par les bailleurs sociaux afin qu'ils puissent bénéficier de l'abattement. Leurs programmes d'actions annuels sont présentés et validés lors du comité de pilotage du contrat de ville.

Deux bailleurs sociaux sont concernés sur l'agglomération : Côtes d'Armor Habitat (641 logements) et Terre et Baie Habitat (2 811 logements). En 2016, le montant prévisionnel de l'abattement était de 613 372 € et, en 2017, de 600 005 €, pour les deux bailleurs sociaux. Cette mobilisation de crédits est ainsi largement supérieure aux dotations annuelles des crédits spécifiques « politique de la ville ». Ce dispositif exige des bailleurs sociaux de mobiliser, également, des ressources supplémentaires, contrairement aux précédentes périodes (quartiers en ZUS – Zone Urbaine Sensible). Ainsi, autant Terre et Baie Habitat que Côtes d'Armor Habitat consacrent des budgets supérieurs aux stricts montants de l'ATFPB.

Depuis 2016, les bailleurs sociaux mettent en œuvre des actions spécifiques dans les quartiers prioritaires en lien direct avec les locataires ou pour améliorer le service rendu.

#### Côtes d'Armor Habitat - exemples d'actions :

Formations spécifiques à destination des personnels de proximité (relation client, gestion des conflits, ...)

Renforcement du ramassage des papiers et détritiques

Sensibilisation des locataires à la maîtrise des charges, collecte sélective, gestes éco-citoyens

Mise à disposition de locaux à des associations ou aux conseils citoyens, sur les quartiers (ex : local pour le conseil citoyen du quartier Point du Jour / Waron)

#### Terre et Baie Habitat – exemples d'actions :

Ouverture et fonctionnement des bureaux de proximité avec, en parallèle, déploiement de chargés de clientèle

Mise à disposition de locaux à des structures associations

Dispositif « commerce starter » (permettre l'installation de commerces dans les quartiers par une prise en charge d'une partie du loyer par l'abattement TFPB)

Soutien financier à différents projets (Les Compagnons Bâisseurs, les Petits Débrouillards, ...).

#### *4. Le questionnement sur la pérennité des financements doit s'engager*

Les financements de la politique de la ville, en dehors des crédits de droit commun, risquent de connaître des évolutions dans les prochaines années.

Concernant les crédits spécifiques de la politique de la ville, ils dépendent de la géographie prioritaire qui est revue périodiquement et qui impose un critère d'un minimum de 1000 habitants dans les quartiers. Au regard des rénovations urbaines qui ont eu lieu sur certains quartiers aujourd'hui prioritaires, il est à craindre que ces quartiers sortent de la géographie prioritaire demain, sur la base de ce critère de densité. Cela rendra ces quartiers inéligibles aux financements de la politique de la ville.

Concernant les crédits des bailleurs, les réformes annoncées par la loi ELAN créent aujourd'hui une incertitude sur la pérennité des structures et de leur financement. En effet, depuis le 1<sup>e</sup> février 2018, les ressources financières des bailleurs ont été lourdement impactées par la baisse des APL, celle-ci compensée par la baisse des loyers HLM. A noter aussi que, depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2018, la TVA sur les opérations de constructions neuves et de réhabilitations est passée de 5 à 10 %.

En outre, dès aujourd'hui, on voit la limite des crédits spécifiques concernant les quartiers de veille et de vigilance qui ne bénéficient que de la priorisation du droit commun

#### **D. Un changement d'état d'esprit : que les habitants des quartiers se sentent habitant de leur ville et donc aient accès à toutes les fonctions / services de la ville**

Une critique de la politique de la ville à l'échelle nationale, telle qu'elle a pu être formulée par des auteurs comme Jacques Donzelot ou Renaud Epstein, a consisté à regretter sa capacité à enfermer les habitants dans leurs quartiers, à les « assigner à résidence », au lieu de les appréhender comme des quartiers ouverts sur la ville. Cette ouverture des quartiers sur la ville a constitué l'un des enjeux prioritaires du contrat de ville.

##### *1. Une rénovation urbaine ouverte sur la ville*

Les projets de rénovation urbaine ont été engagés autour de l'ouverture de la ville. S'ils feront l'objet de délibération spécifique, il convient de noter qu'ils s'inscrivent dans les objectifs du contrat de ville. Ainsi, la rénovation de l'Iroise à Ploufragan a ouvert le quartier sur le centre-ville, avec la démolition du bâtiment D, créant un plus grand accès pour les habitants aux fonctions du centre-ville. Le projet de mobilité douce, du quartier vers le collège de Ploufragan vise aussi à en faire un lieu de circulation, de mixité et de passage, en complément des actions visant à créer des équipements à destination du public.

De la même façon, à Saint-Brieuc, les travaux menés à Waron ont visé à mieux inscrire le quartier dans la ville, et la préfiguration des travaux sur le quartier Honoré de Balzac va également dans ce sens.

### Renouvellement urbain du quartier de l'Iroise - Ploufragan

A ce jour, 72 logements locatifs sociaux ont été démolis (bâtiments D, G et H).  
Les 80 logements restants sont inoccupés et les résidents ont été relogés. Ils seront démolis début 2019.

Les 105 logements locatifs sociaux reconstruits hors site ont été livrés (dernière mise en locations = 5 pavillons en juin 2018)

Les 47 logements locatifs sociaux prévus en reconstruction « sur site » font actuellement l'objet d'une demande de dérogation qui sera examinée prochainement par le comité d'engagement de l'ANRU.

75 logements en accession à la propriété sont également prévus sur site, dans le but d'une réelle mixité à l'échelle du quartier.

La réhabilitation des 277 logements locatifs sociaux non démolis sur le Quartier de l'Iroise est en cours. Les objectifs sont la modernisation des logements et l'élévation du niveau de confort, notamment thermique et acoustique. Les travaux devraient être achevés en janvier 2019 pour un montant de 7 M € H.T.

Les études pour le réaménagement des espaces publics du quartier se poursuivent : suite à une large concertation avec les habitants, l'avant projet est à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 octobre 2018.

Les orientations fixées pour la requalification des espaces publics sont les suivantes :

- Désenclaver le quartier en créant des liens vers le centre-ville et des maillages avec les quartiers d'habitats périphériques,
- Créer une liaison douce piétonnes et cycles entre le centre-ville de Ploufragan et les équipements publics importants (collège, équipements sportifs) ;
- Aménager les voies existantes de manière à ralentir la circulation automobile et prioriser le piéton sur la voiture,
- Réorganiser les espaces de stationnement des véhicules aujourd'hui prééminents sur le quartier,
- Créer des espaces de convivialité (aires de jeux, parc public, espace de jardinage partagé...) afin de permettre une meilleure appropriation de l'espace public par les habitants.

Le budget estimatif de ces aménagements urbains est de 2,9 M € H.T.

La construction de la nouvelle salle du Grimolet a débuté le 4 juin 2018. Située au centre du quartier prioritaire « Iroise élargi », cette nouvelle salle offrira un équipement public de proximité concourant au lien social et au développement des solidarités sur le quartier. La démolition de l'ancienne salle existante et l'aménagement des abords débiteront une fois la nouvelle salle construite. Le budget estimatif est de 850 000€ H.T.

### Renouvellement urbain quartier Point du Jour – Saint Briec

La rénovation urbaine du quartier Point du Jour a débuté avant ce contrat de ville. Elle se poursuit aujourd'hui avec la destruction et la reconstruction sur site de 58 logements sociaux, par Côtes d'Armor Habitat. La livraison des logements est prévue pour 2020. La

physionomie du quartier a été revue par la création d'une nouvelle voie traversante et la création d'espaces verts. L'aire de jeux prévue est en cours de réalisation, avec la participation active des enfants du quartier et de l'école du Grand Clos.

### Renouvellement urbain quartier Balzac – Saint Briec

Il est prévu, sur le quartier Balzac et la place de la Cité :

- de démolir 279 logements ;
- de reconstruire 94 logements sur site, dont 28 logements locatifs sociaux ;
- de reconstituer le parc de Terre et Baie Habitat, soit 182 logements, hors site : 72 logements sur la ville de Saint Briec et 110 hors de la ville ;
- de réhabiliter 39 logements, place de la Cité.

Le projet est encore à la phase des études. Parallèlement au projet urbain, les équipes sont mobilisées pour envisager le relogement des locataires dans des conditions optimales. Ainsi, une charte de relogement est en cours d'élaboration en cohérence avec les orientations prises dans le document cadre sur les attributions de Saint Briec Armor Agglomération.

En même temps, le centre commercial Balzac fait l'objet d'études afin de le redynamiser (présentées lors du comité de pilotage du 29 juin 2018).

L'EPARECA (Etablissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux) a été saisi en décembre 2017. Suite à cette saisine, des études sont en cours, à la demande de l'EPARECA, sur l'immobilier d'entreprises et sur l'aspect juridique et foncier du dossier.

### *2. Une bonne desserte en transport en commun, renforcé par l'offre Noc'TUB*

La particularité des quartiers prioritaires de Saint Briec et de Ploufragan est qu'ils sont insérés dans le tissu urbain et traités, notamment par les transports en commun, comme l'ensemble des quartiers de ces deux villes. L'ensemble des quatre quartiers bénéficient ainsi d'une desserte en bus toutes les 8 à 15 minutes, en semaine. Le bémol concerne le dimanche, où la desserte est moins fréquente, notamment pour relier Ploufragan à Saint Briec.

L'offre de transports en commun ne permettait pas une desserte de certains lieux festifs, en soirée. Ce qui pénalisait les jeunes notamment. Ce constat a amené Baie d'Armor Transport à proposer une nouvelle offre : Noc'TUB. En place depuis 2016, cette action vise l'autonomie des jeunes, la réduction des déplacements en voiture des jeunes en soirée, ce qui peut avoir un impact aussi en termes de sécurité routière. Elle permet donc aux jeunes de bénéficier d'un accès aux loisirs facilité par le transport en commun et d'élargir ainsi l'offre de loisirs. Les bus circulent du lundi au jeudi de 20h30 à 22h30 et les vendredi et samedi de 20h30 à 00h30, sur la base de 3 lignes dédiées (N1 : Gare Sud – Clemenceau – Cesson République, N2 : Clemenceau – les Villages – Ploufragan Lorraine et N3 : Clemenceau – Hôpital Yves Le Foll – Languieux Espace commercial).

En décembre 2017, une enquête a été réalisée par la coopérative jeunes majeurs (CJM) de Saint Briec (projet inscrit dans la programmation 2017 du contrat de ville), auprès des

usagers du service Noc'TUB (panel de 214 personnes). Il en ressort que les 2/3 des usagers ont moins de 25 ans. L'enquête qualitative montre la grande satisfaction des usagers pour ce service.

En complément ont été mises en place des navettes événementielles, pour permettre aux habitants de l'ensemble des quartiers de pouvoir accéder aux événements qui se déroulent en dehors. Ainsi, pour divers événements comme Art Rock, le Binic Folk Blues Festival, la Solitaire du Figaro, des navettes spéciales ont été mises en place. De la même manière, l'été, des bus à destination de la plage des Rosaires sont mis en circulation tous les jours, toutes les demi-heures. Il s'agit de mesures visant aussi à favoriser l'accès de ces événements de sports, de loisirs et de cultures au plus grand nombre.

Zoom sur une action d'accès à la mobilité à destination des habitantes des quartiers prioritaires :

« Réno'vélos femmes » est une action portée par l'association les Petits Débrouillards. Elle s'adresse en priorité aux femmes et a pour objectifs de promouvoir les mobilités douces dans les déplacements quotidiens, de développer l'autonomie des femmes dans leur mobilité (par l'acquisition d'un vélo d'occasion et / ou le remettre en état et l'entretenir), de lutter contre les représentations négatives du vélo comme mode de déplacements et de lever les freins à l'utilisation du vélo en milieu urbain. Suite à un appel à projets, en 2016, l'Agglomération a cédé gracieusement, à l'association, 3 vélos à assistance électrique, pour la réalisation de ce projet.

## **2. LES QUESTIONS NOUVELLES POSEES DEPUIS L'ELABORATION**

### **A. Jeunes hors de tout dispositif**

Par des retours d'acteurs de terrain (acteurs de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, des bailleurs sociaux) et d'habitants (diagnostics en marchant), nous avons eu connaissance qu'une quarantaine de jeunes étaient présents dans le quartier, hors des dispositifs, avec une importante problématique de deal, notamment au niveau du terrain de football de la Ville Oger. Si le nombre reste restreint, leur présence permanente sur l'espace public peut être source de sentiment d'insécurité. Ce constat interpelle, et suscite souvent des réactions contrastées des professionnels qui y voient une remise en cause de leur dispositif. A côté de ceux-là, d'autres jeunes, sans causer de nuisances, sont hors des radars publics, « les invisibles ».

Par exemple, les dispositifs de réussite éducative de Ploufragan et Saint-Brieuc reposent sur un fondement clair : l'implication des familles. Comment appréhender les situations des jeunes émettant des troubles sur l'espace public lorsque les familles sont démissionnaires ?

De la même façon, l'action de prévention spécialisée menée par les éducateurs de Beauvallon est très appréciée, et elle a été mise en place désormais sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération, avec des binômes formés avec des éducateurs des mouvements de jeunesse, des liens avec les acteurs de l'insertion comme la mission locale ou l'EPIDE, des partenariats avec les bailleurs, avec les centres sociaux, avec les mairies et les établissements. Toutefois, la prévention spécialisée repose sur la libre adhésion du jeune : comment appréhender les jeunes qui refusent l'aide des éducateurs ?

A l'aune des réflexions générées par les questions de prévention de la radicalisation (lire après), l'appréhension d'une approche individualisée s'est posée. L'enjeu est alors de partir, non pas des dispositifs, qui répondent à 99% des usagers, mais d'une identification des 1% d'usager qui n'en bénéficient pas, afin de pouvoir appréhender une réponse individualisée. Les travaux de recherche et les comparaisons internationales, menées par S. Carcillo, ont démontré que c'était la meilleure façon de générer des impacts positifs. Le sujet des jeunes désœuvrés a été particulièrement évoqué sur le quartier de la Ville-Oger. Des éducateurs ont indiqué que pendant les vacances scolaires, « des enfants de 7 ans faisaient le guet ».

Un premier travail, mené par l'Agglomération en 2017 pour répondre à cette question n'a pas donné de suite, les communes ayant considéré qu'elles devaient elles-mêmes se charger de la construction de cette réponse. Depuis lors, en lien avec le plan de cohésion sociale de la ville de Saint Brieuc, une action d'accompagnement individualisé est en cours de réflexion, au sein des services municipaux briochins. En parallèle, la Maire de Saint-Brieuc a saisi le procureur de la République.

### **B. Prévention de la radicalisation et valeurs de la République**

A la suite de la vague d'attentats que la France a connu en 2015 et 2016, l'Etat a demandé que soit ajouté dans les contrats de ville un quatrième pilier, autour de la prévention de la

radicalisation. Des actions de sensibilisation à destination des professionnels ont eu lieu. Cette action a donné lieu à un soutien renforcé auprès des acteurs oeuvrant pour les valeurs de la République.

La prévention de la radicalisation est l'un des axes du comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Actuellement en cours de réinstallation, un travail d'évaluation, avec des temps de rencontres des différents partenaires et membres institutionnels, au cours de l'année 2018, a permis de confirmer l'actualité et la pertinence de certaines thématiques et de les compléter par d'autres. La redéfinition des moyens humains et financiers affectés à son fonctionnement et au soutien des actions est également en cours de réflexion.

### **C. Fait religieux, inter-culturalité et égalité homme-femme**

C'est un fait que dans nos quartiers sont présentes, de longue date, différentes religions, dont la pratique libre est garantie par la loi Briand de 1905, tandis que l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dispose que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». A partir de 2015, les acteurs de terrain ont, dans leurs échanges, apporté plus d'importance à la question religieuse, alors qu'ils n'avaient quasiment pas abordé ce sujet lors du processus d'élaboration du contrat de ville entre 2013 et 2015. En particulier, a été signalée une plus grande prévalence du fait religieux à Balzac. Les avis des professionnels ont divergé sur l'interprétation à donner. Certains acteurs y voient le besoin d'accepter une évolution de la société et le besoin d'une plus grande inter-culturalité, quand d'autres craignent un risque de communautarisme. Ces débats traduisent un phénomène de dé-sécularisation de la société.

Le principal risque, derrière ces débats, est celui d'une sainte ignorance au sein des communautés de voisinage, avec des structures correspondant à des habitants, et peu de place pour le vivre ensemble et le creuset républicain. S'il convient de proposer des formations sur l'interculturalité dans les pratiques professionnelles, il est également nécessaire de s'assurer que les structures s'adressent bien à l'ensemble de la population.

### **D. Dépôts et encombrants**

La problématique des encombrants et des dépôts sauvages d'ordures est régulièrement mentionnée par les conseils citoyens. Ce thème émerge aux questions nouvelles car il n'avait pas été identifié lors de la préparation et la rédaction du contrat de ville. De par la représentativité des habitants au sein des conseils citoyens, il est remonté comme une problématique importante pour les quartiers.

Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, les partenaires de proximité et de terrain se sont emparés de la question. Une réflexion démarre, suite à une première réunion, le 25 septembre 2018, organisée par la responsable de la gestion urbaine de proximité. Cette démarche peut intéresser aussi les associations caritatives, dans une approche d'économie circulaire.

## **E. Prix des loyers des bailleurs à Ploufragan**

Suite à la rénovation urbaine, des nouveaux logements ont été construits à Ploufragan. Or, il a été constaté que ces logements ont des loyers supérieurs à des logements sociaux construits par ailleurs (Ville Cadoret : loyer d'un T3 : 415€ - Trémuson : loyer d'un T3 : 319 € (hors charges, chiffres de BSB). De fait, les logements sociaux neufs, sur Ploufragan, deviennent inaccessibles aux plus modestes. Ces derniers sont alors (re)logés notamment sur le quartier de l'Iroise, dans des logements rénovés. Cette politique de logement renforce la concentration de ménages précaires, en grande difficulté sociale et ne favorise donc en rien la mixité sociale.

La prise en compte de l'objectif de mixité des populations doit être au cœur de la stratégie des bailleurs, quitte, parfois, à accepter des projets qualitatifs mais sans sur-qualité. A Saint-Brieuc, la mobilisation, issue de l'ANRU 1, a permis de mobiliser les financeurs pour garantir une stabilité des prix du loyer du bailleur.

## **F. Santé**

La charge de travail inhérente à l'ARS ne lui ayant pas permis de participer aux réunions de travail autour du contrat de ville ces trois dernières années, il convient de se rapprocher d'autres interlocuteurs plus mobilisés pour apporter des réponses aux légitimes questionnements posés par les élus et la population dans ce champ. Des contacts seront pris avec l'IFPS et l'hôpital.

## **G. Evolution des financements de la politique de la ville**

La politique de la ville constitue une compétence obligatoire des agglomérations. Les communes concernées par les quartiers prioritaires, de veille ou de vigilance sont au nombre de 5 :

- Ploufragan (Iroise et Les Villes-Moisan),
- Saint-Brieuc (Croix-St-Lambert et Ville-Oger ; Europe, Balzac, le Plateau, Ginglin, La Ville Bastard ; Point du Jour, Waron ; centre-ville),
- Plérin (le Sépulcre),
- Langueux (l'Orangerie)
- Plédran (Coteaux élargi à l'ensemble du territoire).

Le projet de territoire de l'agglomération prévoit d'accompagner les quartiers de la politique de la ville, les populations fragiles et les communes qui les accompagnent.

Un travail sera donc à mener pour appréhender de quelle façon l'agglomération peut continuer à assurer cette solidarité à l'ensemble de sa population.

## **SOMMAIRE**

### **1. LES IMPACTS DU CONTRAT DE VILLE DEPUIS 2015**

A. Développer la solidarité horizontale et l'implication des habitants grâce aux Conseils Citoyens

1. La solidarité horizontale, des habitants vers les habitants, apparaît comme complémentaire avec l'action des institutions
2. La prise en compte de l'avis des Conseils Citoyens dans les dispositifs publics et leur participation aux COPIL du Contrat de Ville a amené les institutions à une plus grande proximité
3. La prise en compte de la proximité se traduit aussi par le renouvellement des dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité, avec une forte présence des habitants dans les diagnostics en marchant
4. Enfin, la proximité s'inscrit dans le travail continu et régulier mené par les centres sociaux, qui n'a pas commencé en 2014, mais dont la permanence et la continuité apporte un soutien aux habitants

B. Une prise en compte de l'ensemble des besoins des populations, en particulier le développement économique

1. Une approche globale de la vie des quartiers, à travers une action transversale et partenariale
2. Une prise en compte des fragilités de proximité avec les quartiers de veille et de vigilance
3. Une plus grande prise en compte des enjeux du développement économique

C. Des services au public plus visibles et plus nombreux grâce à la mobilisation de nouveaux outils

1. La baisse massive des crédits spécifiques de la politique de la ville, ente 2010 et 2015
2. La mobilisation des financements de droit commun des signataires
3. L'intégration des financements de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le champ de la politique de la ville
4. Le questionnement sur la pérennité des financements doit s'engager

D. Un changement d'état d'esprit : que les habitants des quartiers se sentent habitant de leur ville et aient donc accès à toutes les fonctions / services de la ville

1. Une rénovation urbaine ouverte sur la ville
2. Une bonne desserte en transport en commun, renforcé par l'offre Noc'TUB

### **2. LES QUESTIONS NOUVELLES POSEES DEPUIS L'ELABORATION**

A. Jeunes hors de tout dispositif

B. Prévention de la radicalisation et valeurs de la République

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

25 MARS 2019

ID : 022-200069409-20190325-DB\_038\_2019-DE

- C. Fait religieux, inter-culturalité et égalité homme-femme
- D. Dépôts et encombrants
- E. Prix des loyers des bailleurs à Ploufragan
- F. Santé
- G. Evolution des financements de la politique de la ville